



Genève, le 27 juin 2019
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département du territoire

Pic d'ozone en Suisse romande : demain les transports publics de la région genevoise à tarif réduit

Compte tenu d'une situation de pic d'ozone à l'échelle romande en lien avec les conditions caniculaires actuelles, les automobilistes et cyclomotoristes du bassin genevois sont invités à privilégier les transports publics en bénéficiant d'un tarif réduit pour l'ensemble de l'offre urbaine et régionale unireso. Cette mesure qui s'adresse à tous les usagers sera activée demain, 28 juin 2019. Mise en œuvre par le Canton de Genève, elle vise à protéger la santé de la population et sera reconduite journalièrement jusqu'à la fin de l'épisode de pollution.

Suite à une pollution à l'ozone, le tarif réduit pour les services de transports publics d'*unireso* sera proposé à la population dès demain. Cette mesure incitative genevoise instaurée en 2015 est activée pour la seconde fois dans notre canton. Elle est mise en œuvre lorsque le seuil d'information ($180 \mu\text{g}/\text{m}^3$) est dépassé pour l'ozone à l'échelle romande.

Cette incitation temporaire couvre l'ensemble du réseau genevois et frontalier *unireso* (voir les informations pratiques dans l'encadré). Elle vise à encourager les usagers de la route, locaux et pendulaires, à privilégier l'emploi des transports collectifs afin de diminuer la pollution issue du trafic motorisé. Elle s'ajoute à une recommandation de réduction de la vitesse à 80 km/h sur l'autoroute de contournement activée ce jour et complète l'information visant à prévenir les atteintes à la santé des personnes les plus fragiles.

Ce dispositif sera maintenu jusqu'à la fin de l'épisode de pollution.

Pour toute question de la population

Info-Service, tél. 022 546 76 00 ou www.facebook.com/geenvironnement

Recommandations sanitaires

L'ozone est un gaz agressif : lorsque sa concentration augmente, il irrite les muqueuses (yeux, nez, gorge) et peut également déclencher des maux de tête, des crises d'asthme ou diminuer les fonctions respiratoires. Ce sont alors les enfants en bas âge ainsi que les personnes âgées ou souffrant de maladies cardiaques ou respiratoires qui sont les plus concernés par ces effets.

Les personnes sensibles peuvent se protéger en évitant :

- les efforts physiques intenses à l'extérieur, l'après-midi et en début de soirée;

- les expositions aux facteurs irritants, comme le tabac, les fumées ou les solvants, pour ne pas aggraver les effets de l'ozone.

Tarif réduit pour les transports publics *unireso* lors d'un pic de pollution

Informations pratiques

En quoi consiste cette mesure ?

Lors d'un pic de pollution, la population est invitée à privilégier l'utilisation des transports publics afin de réduire les émissions polluantes issues du trafic motorisé. Pour encourager le transfert modal durant ces situations, les personnes acquérant un titre de transport peuvent bénéficier du tarif réduit pour tous les trajets du réseau *unireso* sans justificatif autre que leur billet.

Quand puis-je bénéficier de cette mesure ?

Cette mesure est appliquée lorsqu'un *avis de pollution de l'air* est communiqué aux médias.

- Elle entre en vigueur le *lendemain* de l'annonce du pic de pollution, dès le début des services de transports publics.
- Elle se termine avec l'annonce de la fin de l'épisode de pollution, au *terme des services de nuit d'unireso*.

Quelle partie du réseau de transport public est concernée ?

Tout le [réseau unireso](#) applique cette mesure, aussi bien pour les lignes genevoises "Tout Genève" (zone 10) que les lignes Régionales.

Ce tarif réduit est-il appliqué automatiquement durant un pic de pollution ?

Non, il vous faut sélectionner la touche "Tarif réduit" sur l'automate lors de l'émission du billet.

Comment savoir si la mesure est en vigueur ?

Unireso assure une information aux voyageurs durant la période concernée. Le site air.ge.ch indique en tout temps le niveau de pollution de l'air genevois et, le cas échéant, annonce l'application du tarif réduit pour les transports publics *unireso* durant un pic de pollution.

J'ai déjà un abonnement demi-tarif, ou mensuel ou annuel *unireso*. Cette mesure me concerne-t-elle ?

Cette mesure vise à encourager l'utilisation des transports publics par de nouveaux usagers durant un pic de pollution afin de réduire les émissions polluantes issues du trafic motorisé. Elle n'entraîne aucune compensation pour les bénéficiaires d'abonnements en cours de validité.

Pour les questions relatives à la qualité de l'air :

M. Philippe Royer - directeur du service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA),
département du territoire (DT) - tél. +41(22) 388 80 40